

Attestation sur l'honneur

Dans le cadre des mesures visant à limiter la diffusion du coronavirus, les autorités publiques ont décidé la fermeture temporaire, dans certaines communes, de crèches et d'établissements scolaires. Elles ont également décidé de faire garder à leur domicile des enfants vivant dans ces communes, même si ceux-ci n'y sont pas scolarisés. Cette décision s'accompagne, pour les parents qui n'auraient pas d'autre possibilité pour la garde de leurs enfants que celle d'être placé en arrêt de travail, d'une prise en charge exceptionnelle d'indemnités journalières par l'Assurance Maladie.

Un téléservice a été créé par l'Assurance Maladie pour permettre aux employeurs de déclarer leurs salariés contraints de rester à domicile suite à la fermeture de l'établissement accueillant leur enfant. Cette déclaration fait office de demande d'arrêt de travail et donne droit sous certaines conditions au versement d'indemnités journalières de sécurité sociale pour une durée de 14 jours sans carence pour les agents de statut privé et public.

Dans le cadre de ces mesures, j'atteste sur l'honneur :

- 1. avoir un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans au jour du début de l'arrêt concerné par le dispositif*
- 2. que mon ou mes enfants est (sont) scolarisé(s) dans un établissement fermé ou est (sont) domicilié(s) dans une des communes concernées.*
- 3. être le seul parent (ou détenteur de l'autorité parentale) à se voir délivrer un arrêt de travail dans le cadre de ce dispositif.*

L'arrêt de travail sera délivré pour une durée de 14 jours calendaires, à compter de la date de début de l'arrêt qui doit correspondre à la date de fermeture de l'établissement scolaire concerné.

Je m'engage à informer mon responsable en cas de réouverture anticipée de l'établissement scolaire concerné par les mesures rappelées ci-dessus.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

<i>Nom de l'enfant</i>	<i>Prénom de l'enfant</i>	<i>Age</i>	<i>Nom et adresse de l'Etablissement Scolaire</i>	<i>Date de fermeture de l'Etablissement Scolaire</i>
				duau.....
				duau.....
				duau.....
				duau.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :

Le :

Signature de l'agent

Cette attestation dument renseignée et signée doit être retournée dans la BAL :

*IDF Attestation COVID19 (attestationcovid19.75980@pole-emploi.fr)